

Il évalue le potentiel qu'offre une couverture par l'assurance privée d'interventions assurées par le régime public d'assurance-maladie. Il conclut que ce potentiel est limité, du moins à court et à moyen terme, même si un régime privé était légalisé. Il soutient qu'à plus long terme, le débat sur les soins de santé ne porte pas uniquement sur les coûts, mais aussi sur le type de système que nous voulons avoir.

Le jugement *Chaoulli* a relancé le débat sur le rôle des secteurs public et privé dans la prestation de soins de santé, et sur le paiement pour les services. Le danger, selon McIntosh, c'est que les gouvernements, prédisposés à l'impatience en raison des difficultés d'améliorer les temps et les listes d'attente, soient tentés d'opter pour une solution de choc. Ils pourraient consentir à l'établissement d'une forme de système privé parallèle, en dépit de ses lacunes, tout simplement pour calmer les appels à l'action. Mais, à son avis, les solutions de choc dans l'univers complexe du secteur de la santé ne sont pas du tout une solution.

Pour consulter ou télécharger un exemplaire de son commentaire, veuillez [cliquer ici](#).

e-network e-net
work e-network
e-network e-net
work e-network
e-network e-net
e-network e-net
work e-network
e-network e-net
work e-network
e-network e-net

d é s a b o n n e r